AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-3-74 728037

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

Tél. 88.56.15 88.06.15

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

C. C. P. Nantes 86-04-02

ABONNEMENT ANNUEL 30 frs

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER

Les périthèces sont arrivés à maturité dans toutesles régions et les différentes variétés ont toutes atteint le stade sensible C3 D (bourgeon éclaté et apparition du sommet des inflorescences).

Dans les vergers du Nord des départements de la Loire Atlantique, de la Sarthe et de la Mayenne, il y a lieu d'effectuer un premier traitement dès que l'état du sol permettra le passage des appareils.

Dans les vergers des départements de la Loire Atlantique (sauf le Nord), du Maine et Loire, de la Vendée, du Sud de la Sarthe et de la Mayenne, ily a lieu d'exécuter dès que possible le traitement conseillé dans le bulletin du 14 mars, et, du fait de l'importance des pluies, de le renouveler si la protection avait déjà été assurée.

TAVELURE DU POMMIER -

Les périthèces sont également arrivés à maturité dans la Vallée de la Loire et de nombreuses variétés viennent d'atteindre le stade sensible C3 D (bourgeon éclaté et apparition du sommet des inflorescences). Par conséquent des contaminations sont possibles dès maintenant.

Dans les vergers des départements de la Loire Atlantique (sauf le Nord), du Maine et Loire, de la Vendée, du Sud de la Sarthe et de la Mayenne, il y a donc lieu d'effectuer un premier traitement, dès réception de cette note, sur toutes les variétés qui ont atteint le stade C3 D. Sur les variétés à débourrement plus tardif, ce traitement devra être exécuté dès que le stade C3 D sera atteint.

Dans les vergers du Nord des départements de la Loire Atlantique, de la Sarthe et de la Mayenne, les premiers périthèces sont sur le point d'arriver à maturité. Il y aura donc lieu d'effectuer un premier traitement dès que le stade sensible C3 D sera atteint, ce qui est déjà le cas pour certaines variétés.

/IMPORTANT/ - La période la plus dangereuse pour les tavelures est sur le point de commencer. Il est rappelé que tout traitement éliminé par les pluies doit être immédiatement renouvelé sans attendre un avis de la Station.

On peut considérer que la protection n'est plus suffisante lorsque, en l'absence de tout accroissement de végétation, un traitement a reçu plus de 20 mm de pluie.

OIDIUM DU POMMIER

Les premiers germes sont formés depuis plusieurs jours dans les bourgeons attaqués. Sur les variétés sensibles et dans les vergers très atteints en 1973, on pourra profiter du traitement dirigé contre la tavelure pour assurer la protection contre cette affection.

MONILIA ET GNOMONIA DU CERISIER - Il y a lieu de renouveler la protection contre ces affections.

CLOQUE ET MONILIA DU PECHER - Un traitement doit être effectué dès réception de cette note.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE"

J. DIXMERAS

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 19 MARS 1974

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant: L. BOUYX

10

DÉLAIS D'EMPLOI DES PESTICIDES

POUR LE TRAITEMENT SUR PIED DES VÉGÉTAUX

DONT LA RÉCOLTE EST CONSOMMABLE

(Durée de la période d'interdiction avant récolte)

LISTE ÉTABLIE PAR LE SERVICE CENTRAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
A - **Insecticides d'origine végétale :**		
- nicotine	10	
- pyréthrines synergisées		Non dangereux pour les abeilles.
- roténone		Non dangereux pour les abeilles.
B - **Hydrocarbures chlorés :**		
- diéthyl diphényl dichloréthane	7	
- endosulfan	15	Non dangereux pour les abeilles.
- lindane	15	
- méthoxychlore	7	
- toxaphène et polychlorocamphane	21	Non dangereux pour les abeilles.
C - **Esters phosphoriques non endothérapiques :**		
- acéphate	21	
- azinphos éthyl	15	
- azinphos méthyl	15	
- bromophos	7	
- carbophénothion	15	
- chlorfenvinphos	15	

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
- dialifor	30	
- diazinon	15	Pour l'olivier, 21 jours avant le premier ramassage.
- dichlorvos	5	48 h. pour traitement des serres (émission de nuit, fumigation seulement).
- diéthion	15	Non dangereux pour les abeilles.
- dioxathion	15	
- fénitrothion	15	
- fenthion	15	Pour l'olivier, 21 jours avant le premier ramassage.
- malathion	7	
- métamidophos	21	
- méthidathion	15	
- naled	7	48 h. avant la récolte dans les serres (en fumigation).
- nichlorfos	15	
- parathion éthyl	15	
- parathion méthyl	15	
- phosalone	15	Non dangereux pour les abeilles (21 jours pour les légumineuses fourragères).
- phosmet	15	
- prothoate	15	
- sulfotep	10	Traitement interdit pour les cultures qui ne sont pas sous serre ou sous abri.

11

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
- tétrachlorvinphos	15	
- trichlorfon	7	
D - Esters phosphoriques endothérapiques :		
- déméton-O-méthyl sulfone	21	En association avec l'azinphos ou le parathion.
- diméfox	60	Autorisé uniquement sur houblon en traitement du sol.
- diméthoate	7	(1) 15 jours pour les cultures légumières. 21 jours avant le premier ramassage pour l'olivier.
- formothion	7	(1) 15 jours pour les cultures légumières. 21 jours avant le premier ramassage pour l'olivier.
- mévinphos	7	
- monocrotophos	42	
- ométhoate	21	
- oxydéméton méthyl	21	(1) Interdit sur toute culture légumière.
- phosphamidon	21	(1) Interdit sur toute culture légumière.
- thiométon	21	
- vamidothion	30	(1) Interdit sur toute culture légumière.
E - Carbamates :		
- carbaryl	7	
- dioxacarb	8	
- formétanate	30	
- isolane	15	
- méthiocarbe	15	
- méthomyl	15	Action systémique.
- pirimicarbe	15	(1) 7 jours pour les cultures légumières.
- promécarbe	15	

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
F - Acaricides spécifiques :		
- benzomate	15	
- binapacryl	21	
- chinométhionate		Non dangereux pour les abeilles.
- chlorbenside	7	
- chlorofénizon	7	
- chlorphénamidine	15	Non dangereux pour les abeilles.
- chlorfénéthol + chlorfensulfide	15	
- dicofol	15	Non dangereux pour les abeilles.
- dioxathion + fénizon	15	
- fénazaflor	15	
- fénizon	7	
- hydroxyde de tricyclohexylétain	30	Non dangereux pour les abeilles.
- phénisobromolate	15	
- phenkapton	15	
- tétradifon	7	Non dangereux pour les abeilles.
- tétrasul	7	Non dangereux pour les abeilles.
- thioquinox	15	Non dangereux pour les abeilles.
G - Fongicides :		
- binapacryl	21	
- chlorothalonil	7	
- dichlofluanide	7	
- drazoxolon	15	
H - Divers :		
- métaldéhyde	7	Pour les traitements en pulvérisation et poudrage.

(1) **Les cultures légumières** comprennent toutes les cultures de légumes (culture légumière de plein champ, culture maraîchère, culture légumière sous serre et abri), y compris le fraisier. La pomme de terre est considérée comme une plante de grande culture.

N.-B. — Cette note devra être soigneusement conservée, les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année

Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles - N°s Paritaires 477 AD, 478 AD et 523 AD à 536 AD

FRANLY - 14707

Directeur-Gérant : L. BOUYX